

and international relief activities; and (vi) the preparation of reports to the United Nations;

(b) That governments obtain authority for the suspension of customs duties and other barriers to the emergency importation of food into their territories;

(c) That, in these arrangements, the famine relief activities of local and international voluntary agencies be given fullest opportunity and encouragement, and support be given for the establishment and co-operation of duly organized voluntary organizations such as the national Red Cross and Red Crescent Societies noted in General Assembly resolution 55 (I);

(d) That the Food and Agriculture Organization continue to develop and perfect its arrangements to detect famine emergencies as early as possible, ascertain their scope and probable duration, and advise the Secretary-General promptly when international action is needed; and

(e) That the Secretary-General, as circumstances may require, arrange for co-ordination of the famine emergency relief activities, and seek the co-operation of inter-governmental organizations, governments and voluntary agencies through consultation and other appropriate mechanisms, and report to the Economic and Social Council on action under this resolution;

2. *Reaffirms* the guiding principle already adopted by the General Assembly in resolution 525 (VI), namely that the rendering of assistance to areas suffering from famine should not be made conditional on the granting of political, economic or military privileges to the countries rendering such assistance; and

3. *Commends* the Food and Agriculture Organization for the study, begun by its secretariat and being carried forward by a committee of experts set up by its Council, to determine whether suitable ways and means can be found for establishing an emergency food reserve which would increase the ability of the United Nations to come to the aid of peoples threatened by famine emergencies.

426 (XIV). Full employment: consideration of replies from governments to the Questionnaire on Full Employment

A

Resolution of 9 July 1952²⁷

The Economic and Social Council,

Having considered the replies of governments submitted to date to the Questionnaire on Full Employment and balance of payments (E/2232 and Add.1-3),

²⁷ See documents E/2297 and E/SR.636.

taires disponibles dans les régions où sévit la famine; v) la publicité permettant d'assurer l'entière collaboration de la population à l'œuvre de secours local et international; et vi) la présentation de rapports à l'Organisation des Nations Unies;

b) Que les gouvernements obtiennent les pouvoirs nécessaires pour suspendre l'application des mesures douanières ou autres qui font obstacle aux importations exceptionnelles de denrées alimentaires;

c) Que, dans les dispositions prises, les institutions bénévoles locales et internationales portant assistance aux victimes des famines bénéficient de tous les encouragements et de toutes les facilités souhaitables, et que soit favorisée la création d'organisations bénévoles dûment autorisées, telles que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que leur coopération, comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans sa résolution 55 (I);

d) Que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture continue à développer et à perfectionner les moyens qu'elle met en œuvre pour déceler le plus tôt possible les famines imminentes, déterminer leur ampleur et leur durée probable, et pour aviser promptement le Secrétaire général lorsqu'une action internationale est nécessaire;

e) Que le Secrétaire général prenne, selon les circonstances, les dispositions nécessaires pour coordonner les secours d'urgence apportés par les organisations intergouvernementales intéressées, les gouvernements et les institutions bénévoles, s'assure leur concours par la voie de consultations ou par d'autres moyens appropriés et présente au Conseil économique et social un rapport sur les mesures prises en vertu de la présente résolution;

2. *Réaffirme* le principe directeur, déjà adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 525 (VI), suivant lequel l'assistance accordée aux régions qui souffrent de la famine ne doit pas être subordonnée à l'octroi de privilèges politiques, économiques ou militaires aux pays qui fournissent cette assistance;

3. *Félicite* l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'étude que son secrétariat a entreprise et que poursuit un comité d'experts créé par son Conseil aux fins de déterminer s'il est possible de découvrir des moyens de créer une réserve alimentaire de crise, qui permettrait à l'Organisation des Nations Unies de mieux venir en aide aux populations menacées de famine.

426 (XIV). Plein emploi: examen des réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi

A

Résolution du 9 juillet 1952²⁷

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi et à la balance des paiements (E/2232 et Add.1 à 3),

²⁷ Voir les documents E/2297 et E/SR.636.

1. *Requests* the Secretary-General to ensure that future questionnaires are submitted to governments as early as possible; and

2. *Invites* all governments to submit timely and adequate replies in order that the Secretary-General may prepare an analysis of such a nature as to facilitate the Council's consideration of the full employment problem.

B

*Resolution of 10 July 1952*²⁸

The Economic and Social Council,

Bearing in mind that the attainment and maintenance of full employment are among the principal objectives of the United Nations,

Appreciative of the reports thus far prepared²⁹ in accordance with Council resolution 290 (XI) concerning certain aspects of the problems connected with full employment,

Considering that, to attain and maintain a stable condition of full employment, it is necessary not only to prevent depression and structural unemployment but also to combat inflation,

Considering, further, the possibility that full employment or rapid increases in employment rates may strengthen or give rise to inflationary tendencies unless adequate measures are taken to check such tendencies,

Concluding that the problem of how to attain and maintain full employment without inflation needs further consideration,

Requests the Secretary-General, after consultation with the appropriate specialized agencies, to prepare in the light of recent experience in various parts of the world and of pertinent United Nations and other reports and studies already available, a report on national and international measures designed to reconcile the attainment and maintenance of full employment with the avoidance of the harmful effects of inflation, for presentation to the Council in 1953.

427 (XIV). Full employment and international economic stability

*Resolution of 10 July 1952*³⁰

The Economic and Social Council,

Having considered the report entitled *Measures for International Economic Stability* (E/2156) prepared by a group of experts appointed by the Secretary-

²⁸ See documents E/2317 and E/SR.638.

²⁹ *Measures for the Economic Development of Under-developed Countries* (E/1986), *Measures for International Economic Stability* (E/2156), *Problems of Unemployment and Inflation 1950 and 1951* (E/2035/Rev.1), *Balance of Payments Trends and Policies 1950-1951* (E/2035/Add.1/Rev.1), E/CN.1/81 and Addenda and E/2232 and Addenda.

³⁰ See documents E/2300 and E/SR.638.

1. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir les questionnaires soient adressés aux gouvernements aussitôt que possible; et

2. *Invite* les gouvernements à adresser en temps utile des réponses complètes afin que le Secrétaire général puisse préparer une analyse de ces réponses de nature à faciliter la tâche du Conseil lors de l'examen du problème du plein emploi.

B

*Résolution du 10 juillet 1952*²⁸

Le Conseil économique et social,

N'oubliant pas que l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies est de réaliser et de maintenir le plein emploi,

Appréciant les rapports qui lui ont été adressés jusqu'ici²⁹, en vertu de sa résolution 290 (XI), sur certains aspects des problèmes qui intéressent le plein emploi,

Considérant que, pour réaliser et maintenir une situation de plein emploi qui soit stable, il faut non seulement empêcher la dépression et le chômage structural, mais aussi combattre l'inflation,

Envisageant en outre la possibilité de voir le plein emploi ou un accroissement rapide de la main-d'œuvre employée accentuer ou susciter des tendances inflationnistes, à moins que l'on ne prenne les mesures voulues pour enrayer ces tendances,

Concluant que le problème de la réalisation et du maintien du plein emploi sans inflation vaut d'être examiné plus avant,

Prie le Secrétaire général, après consultation avec les institutions spécialisées compétentes, de rédiger, à la lumière d'expériences récentes réalisées dans les différentes régions du monde et des rapports et études déjà publiés en la matière par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organisations, un rapport sur les mesures à prendre, nationalement et internationalement, pour éviter que la réalisation et le maintien du plein emploi ne s'accompagnent des effets nuisibles de l'inflation, et le prie de présenter ce rapport au Conseil en 1953.

427 (XIV). Plein emploi et stabilité économique internationale

*Résolution du 10 juillet 1952*³⁰

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport sur les *Mesures en vue de la stabilité économique internationale* (E/2156) rédigé par un groupe d'experts désignés par le Secrétaire

²⁸ Voir les documents E/2317 et E/SR.638.

²⁹ *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés* (E/1986), *Mesures en vue de la stabilité économique internationale* (E/2156), *Le problème du chômage et de l'inflation en 1950 et en 1951* (E/2035/Rev.1), *Les tendances de la balance des paiements en 1950-1951* (E/2035/Add.1/Rev.1), E/CN.1/81 et additifs et E/2232 et additifs.

³⁰ Voir les documents E/2300 et E/SR.638.